

Sainte-Thérèse, le 3 juin 2013

Monsieur Dominic Noiseux, directeur
Service de l'aménagement et de l'urbanisme
Ville de Mirabel
14 111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

N/Réf. : 7430-15-01-02876-01

**Objet : Demande de généralisation des limites des zones inondables
de la rivière du Nord**

Monsieur,

La présente constitue une recommandation favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs relativement à la demande de généralisation des limites de la plaine inondable de la rivière du Nord, telle que désignée le 30 mars 1992 en vertu de la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau (feuillet 31H 12-020-2001-0).

Cette nouvelle cartographie devra faire l'objet d'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Mirabel pour prendre effet sur le territoire. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ne soulèvera aucune objection à cette modification, si elle s'effectue selon le plan *Figure 2 – Généralisation de la carte du risque d'inondation feuillet 31H 12-020-2001-0* daté du 21 mars 2013, révision 2 du 21 mars 2013, préparé par Savaria Experts Conseils inc. et annexé au document daté du 25 mars 2013 préparé par Savaria Experts Conseils inc.

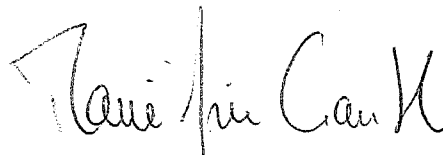
Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315
Courriel : marie-josee.gauthier@mddefp.gouv.qc.ca

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le responsable du dossier, M. Yves Marquis, au (450) 433-2220, poste 258.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice adjointe Lanaudière
et Laurentides



MJG/YM

Marie-Josée Gauthier

c. c. Madame Isabelle Michel, ministère de la Sécurité publique
Madame Audrey Lavoie, Centre d'expertise hydrique du Québec

Sainte-Thérèse, le 2 juin 2014

Madame Chantal Savaria, ing., EESA, VEA
Savaria Experts-conseils inc.
680, montée Sainte-Julie
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W8

N/Réf. : 7430-15-01-02876-00

**Objet : Fermeture
Développements P.B.I. inc.
Demande de modification d'une zone inondable**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande du 5 octobre 2012 et reçue le 9 octobre 2012 concernant le projet mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de l'analyse de votre dossier, nous vous avons fait parvenir des demandes d'information supplémentaire, soit :

1. Demande d'information supplémentaire du 19 juin 2013;
2. Lettre de rappel du 24 avril 2014.

Nous n'avons pas reçu les renseignements ou documents manquants et, à ce jour, votre demande demeure incomplète. Nous vous informons que nous avons terminé l'analyse des documents présentés et que nous ne sommes pas en mesure de délivrer l'autorisation demandée. **Nous fermons donc votre demande.**

Veuillez prendre note que nous conserverons les documents présentés. Vous pourrez y faire référence si vous désirez présenter une nouvelle demande lorsque tous les documents manquants seront en votre possession.

Toutefois, si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser avec à M. Yves Marquis, que vous pouvez rejoindre au 450 433-2220, poste 258.

Bureau de Lanaudière

100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau des Laurentides

300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315
Courriel : marie-josée.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca

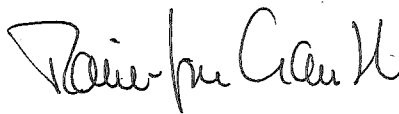
Nous désirons également vous aviser que, s'il y a lieu, les frais déjà acquittés couvrent le traitement de cette demande et de nouveaux frais s'appliqueront pour la présentation d'une nouvelle demande. Vous pouvez consulter l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'adresse Internet suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm

Enfin, nous vous rappelons qu'il ne vous est pas permis de réaliser ou d'exploiter votre projet avant d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Recevez, Madame, nos salutations les meilleurs.

La directrice adjointe
Lanaudière et Laurentides



Marie-Josée Gauthier

MJG/YM

c. c. M. Denis Bergeron
Développements P.B.I. inc.
660, boulevard du Curé-Boivin
Boisbriand (Québec) J7G 2A7